

Avertissement : le présent document a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

FILIERE BACHELOR : TRAVAIL DE BACHELOR

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. Le récital ou concert de bachelor (BA instrumental/vocal), respectivement l'évaluation de la discipline principale - instrument principal, chant, direction chorale, harmonie au clavier (BA MUSEC)
- B. Le projet de recherche ou projet artistique de bachelor (projet de bachelor)

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Aptitude à présenter en public (BA instrumental/vocal) ou en situation d'examen (BA MUSEC) un récital ou concert de haute qualité technique à un haut niveau d'interprétation
- B. Capacité à approfondir un sujet par un travail artistique (interprétation, composition, improvisation) et/ou théorique/scientifique (recherche et synthèse de littérature, démarche de recherche).
Capacité à conduire un projet personnel, à se prendre en charge de manière autonome, à planifier son travail.
Aptitude à porter un regard critique et distancé sur ses propres modes d'action et procédures, à en mesurer l'efficacité et la pertinence du point de vue de sa formation et à mobiliser différentes ressources développées dans le cadre des cours pratiques et théoriques suivis pendant les trois années de bachelor.

3. DESCRIPTIF

- A. Conception et réalisation d'un récital ou concert de 40 à 50 minutes préparé dans le cadre de la discipline principale (BA instrumental/vocal), selon les directives fixées dans le « Répertoire des examens instrumentaux et vocaux » (pour MUSEC, se référer aux DUE correspondants)
- B. Réalisation d'un projet de bachelor qui peut porter sur :
 - une question en lien avec l'interprétation
 - un travail de création (composition, arrangement, transcription)
 - une question en lien avec le métier de musicien ou l'insertion professionnelle future

La thématique retenue peut être liée au programme du récital/concert/examen de fin de bachelor.

Le sujet est choisi par l'étudiant-e d'entente avec son/sa professeur-e de discipline principale (ou le/la responsable pédagogique du cursus Musique à l'école) et le/la professeur-e de recherche.

Le rendu final du projet de bachelor comporte deux volets:

B1. Rédaction d'un dossier de 30'000 à 50'000 signes espaces non compris (soit 10 à 18 pages environ) qui exprime une question de recherche ou un enjeu créatif traité à l'aide d'une démarche de recherche ou d'un processus de création pertinent, présenté de manière à enrichir les interrogations de départ. Ne sont pas considérées dans ce nombre de pages la liste des références et les éventuelles annexes (par exemple documents audio, visuels ou audio-visuels, transcriptions d'interviews, partitions, fac-simile). Le dossier comporte obligatoirement les éléments suivants : page titre, abstract, table des matières, corps du texte, liste des références. Les citations sont conformes aux normes APA.

Le dossier écrit est rédigé dans une des langues officielles suisses ou en anglais.

B2. Présentation orale de 15 minutes enrichie d'exemples pratiques et thématissant l'impact concret du travail.

La présentation orale est faite en français (français et allemand pour les sites de FR et VS) peu importe la langue dans laquelle a été rédigé le dossier écrit).

4. ENCADREMENT

- A. Préparation du récital de bachelor (BA instrumental/vocal) ou des examens finaux (BA MUSEC) dans le cadre des cours de discipline principale
- B. Le projet de bachelor s'effectue durant la dernière année du cursus bachelor. Sa réalisation s'articule entre les cours de discipline principale, les cours de formation musicale générale, le cours «Introduction à la méthodologie de la recherche» et un travail individuel assumé par l'étudiant-e (pour l'accompagnement proposé, voir § Suivi individuel).

ÉTAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ POUR LE PROJET DE BACHELOR

Avril-juin de BA2	Début des cours de méthodologie, lancement de la réflexion sur la question de recherche, respectivement le projet artistique qui sera placé au centre du projet de bachelor (2 à 4h de cours selon organisation du site).
20 septembre de BA3	Rendu de la fiche choix du sujet.
1 ^{er} semestre de BA3	Cours collectifs de méthodologie de la recherche dispensés par les professeur-es de recherche, adjoint-es scientifiques, assistant-es (10 à 12h de cours selon organisation du site).
Novembre de BA3	Rendu écrit intermédiaire.
Fin février BA3	Rendu final selon informations transmises via mail par le bureau des examens en début d'année civile.
Mars de BA3	Préparation à la soutenance orale avec les professeur-es de recherche, adjoint-es scientifiques, assistant-es (2h).
15 mars-30 avril BA3	Soutenance orale du projet de bachelor.

VALIDATIONS INTERMÉDIAIRES

- Rendu de la fiche choix du sujet dûment renseignée et signée tant par l'étudiant-e que par le/la professeur-e de discipline principale avant le 20 septembre de l'année BA3 => évaluation : acquis/non-acquis (dépôt sur Cyberlearn).
- Rendu écrit intermédiaire avant le 30 novembre de l'année BA3 (descriptif précisé du projet de bachelor : 2-3 pages A4 comportant: introduction provisoire, problématique, méthode, plan, liste de références) => évaluation : acquis/non-acquis (dépôt sur Cyberlearn).

Ces deux validations intermédiaires font partie intégrante du processus d'évaluation du projet de bachelor. Elles sont une condition essentielle au dépôt du dossier écrit et à sa soutenance. En cas de non- rendu dans le délai fixé, ou de rendu non conforme aux exigences posées, la validation intermédiaire est non-acquise et un premier échec est prononcé. Un nouveau délai est alors fixé pour une répétition ; une nouvelle absence de rendu, ou un rendu non conforme aux exigences posées entraîne un échec définitif au module projet de bachelor. Un premier échec à une validation intermédiaire, s'il n'est pas suivi d'un second manquement, ne sera toutefois pas comptabilisé dans le cadre de la soutenance. L'étudiant-e autorisé-e à déposer son travail à l'issue des validations intermédiaires bénéficie alors des possibilités de remédiation et de répétition telles que prévues par la réglementation HES-SO.

SUIVI INDIVIDUEL POUR LE PROJET DE BACHELOR

L'étudiant·e est responsable de l'avancement de son travail.

- Le/la professeur·e de discipline principale (ou le/la responsable pédagogique du cursus MUSEC) est impliqué·e au moment du choix du sujet. Son accompagnement - notamment choix du sujet, conseils pour le choix de la littérature ou de la documentation, discussions régulières avec l'étudiant·e, relecture finale - est compris dans le temps librement géré (facteur 2.2) à raison d'un équivalent de 8 heures par année.
- Les professeur·es responsables du cours «Introduction à la méthodologie de la recherche», respectivement les adjoint·es scientifiques et assistant·es impliqués dans ce cours, proposent un encadrement individuel (rendez-vous individuels/conseils par mail/relectures), à raison de 10h environ par étudiant·e.
- Des ressources en ligne sont proposées aux étudiant·es : site de la bibliothèque de l'HEMU (outils de recherche documentaire et exemples de projets bachelor à consulter), moodle (plateforme de la HES-SO).
- D'autres professeur·es de l'HEMU peuvent être sollicité·es pour des conseils.

La planification est établie directement avec les personnes de contact, ci-dessous :

Personnes contact pour le projet bachelor et/ou le cours de méthodologie de la recherche :	
Site Vaud	Angelika Güsewell angelika.gusewell@hemu-cl.ch Marie Chabbey marie.chabbey@hemu-cl.ch Marco Fusi marco.fusi@hemu-cl.ch Giulia Noto (pour les étudiant·es MUSEC) giulia.noto@hemu-cl.ch
Site Fribourg	Laurence Jeanningros laurence.jeanningros@hemu-cl.ch
Site Valais	Marie Chabbey marie.chabbey@hemu-cl.ch

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

A. RÉCITAL/CONCERT DE BACHELOR, EXAMENS FINAUX

Le récital ou concert de bachelor est l'aboutissement des trois années d'études du cursus instrumental/vocal (classique, jazz ou MUA). Les examens finaux de la discipline principale sont l'aboutissement des trois années d'études pour le cursus MUSEC.

Il s'agit d'une épreuve publique (BA instrumental/vocal), respectivement d'épreuves à huis-clos (BA MUSEC) avec un jury constitué.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le récital de bachelor ou les examens finaux sont évalués selon les critères applicables à la discipline principale.

B. PROJET DE BACHELOR

Le projet de bachelor fait l'objet d'une soutenance de 40 minutes en français (possiblement en allemand sur les sites de Fribourg et Valais), entre le 15 mars et le 30 avril de l'année de BA3 : présentation de l'étudiant-e enrichie d'exemples pratiques et thématisant l'impact concret du travail (15 minutes) - questions du jury visant à évaluer la maîtrise du sujet/la compréhension des concepts clés du/de la candidat-e (15 minutes) - délibération du jury – retour du jury à l'adresse de l'étudiant-e.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le dossier écrit est évalué selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La thématique/question posée est en lien avec la pratique artistique/le métier.
 - La construction du travail est claire.
 - Le travail traduit une réflexion et une évolution personnelle de l'étudiant-e.
- Qualité et contenus
 - La problématique, les motivations, les objectifs ainsi que la démarche sont présentés dans le travail.
 - Les notions liées à la question de recherche ou au projet de création sont discutées en se basant sur différents types de sources/ressources documentaires.
 - La démarche choisie pour apporter une réponse à la question posée / réaliser le projet artistique est adéquate.
 - La discussion comporte une réflexion critique sur les apports du travail pour la pratique artistique/le métier.
- Forme
 - Le dossier atteste d'une bonne maîtrise de la communication écrite.
 - Les exigences formelles sont respectées (cf. Guide de rédaction HEMU travaux bachelor et master).
 - L'éthique académique est respectée.

La soutenance orale est évaluée selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La présentation met en évidence les liens entre le projet de recherche, respectivement le projet artistique et la pratique personnelle/le projet professionnel du/de la candidat-e.
 - La présentation est claire.
- Qualité et contenus
 - Les dimensions essentielles du travail sont synthétisées.
 - Les réponses apportées aux questions des experts démontrent une maîtrise du sujet traité.
- Forme
 - L'expression orale est compréhensible et précise.
 - Le temps de présentation imparti est bien géré.

ÉVALUATION DU PROJET DE BACHELOR

La note finale du projet de bachelor est la moyenne pondérée des notes attribuées par le président du jury et l'expert externe pour le dossier écrit d'une part et pour la soutenance d'autre part. La pondération est de 2/3 pour le dossier écrit et de 1/3 pour la soutenance.

La validation du travail de bachelor libère les crédits qui y sont affectés au plan d'études.

6. JURY

- A. Le jury du récital de bachelor (BA instrumental/vocal) est composé de :
- Un·e membre de la direction ou son représentant·e au titre de président·e du jury.
 - Un·e expert·e instrumental.
 - Un·e expert·e généraliste.

Le jury des examens finaux (BA MUSEC) est composé de :

- Un·e membre de la direction ou son représentant·e au titre de président·e du jury.
- Un·e expert·e spécialiste.

- B. Le travail écrit de bachelor et sa soutenance sont évalués par le jury suivant :
- Un·e membre de la direction ou son représentante· au titre de président·e du jury.
 - Un·e expert·e externe.

Le/la professeur·e de discipline principale et le/la professeur·e de méthodologie de recherche sont invité·es à assister à la soutenance, sans voix délibérative.

7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

- A. En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 4.0 pour le récital de bachelor, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.
- B. En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9 pour le projet de bachelor (moyenne des notes pour le dossier écrit et la soutenance), le jury fixe le contenu de la remédiation laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante. Un résultat de 4.0 obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement. En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5 pour le projet de bachelor (moyenne des notes pour le dossier écrit et la soutenance), l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.

8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction HEMU travaux bachelor et master.

Déclaration sur l'honneur.

Répertoire des examens instrumentaux et vocaux.

[Tous ces documents sont disponibles sur l'extranet.](#)

ComEx, 08.05.2025

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2025

Sous réserve de modifications.